



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MOUVEMENT POP 2024

Académie : LYON

Poste : Professeur d'arts plastiques F/H

Discipline : L1800 - ARTS PLASTIQUES

Référence: 010-058-L1800

Lieu d'exercice :

Code RNE : 0010975E

Nom de l'établissement : Collège Jacques Prevert - ST GENIS DE POUILLY

Commune : Saint-Genis-Pouilly

Adresse : 2 Rue Jean Charnoz 01630 Saint-Genis-Pouilly

Projet d'établissement :

établissement situé en territoire frontalier à forte ouverture internationale et éloigné du centre de l'académie. Accueil d'un public à compétences linguistiques variées et hétérogènes. <https://jacquesprevert.ent.auvergnerhonealpes.fr/>

Missions:

- Concevoir un projet d'enseignement des arts plastiques, en collège, ancré dans les programmes en vigueur, rendant lisibles les parcours éducatifs, contribuant à l'ouverture culturelle et artistique internationale des élèves.
- Concevoir des projets d'expositions d'œuvres d'art dans l'enceinte de l'établissement scolaire, notamment en partenariat avec une artothèque.
- Initier un projet artistique et culturel annuel avec des partenaires artistiques, favorisant l'interdisciplinarité.
- Contribuer à la valorisation des productions des élèves.

Compétences et/ou aptitudes attendues :

- Avoir une expérience de l'enseignement des arts plastiques ;
- Avoir des compétences de scénographe d'expositions ;
- Être porteur de projets ;
- Faire preuve de qualités relationnelles et une appétence pour le travail en équipe ;
- Savoir contribuer à l'ouverture du collège aux arts et à la culture.

Contact :

Attention, pour valider votre candidature, vous devez candidater dans SIAM ET au travers de la démarche Colibris de l'académie de Lyon :

<https://demarches-lyon.colibris.education.gouv.fr/rh-dipe-candidature-a-un-poste-pop-2d/>

Les candidatures non réalisées dans SIAM ne seront pas prises en compte.

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques : sandra.goldstein@ac-lyon.fr,
Damien.Henry-Jacques@ac-lyon.fr

En cas de participation au mouvement inter académique et au mouvement POP, votre candidature au mouvement POP sera privilégiée.

En cas de candidatures multiples au mouvement POP pour lesquelles vous auriez été simultanément retenu, le poste sur lequel vous serez affecté correspondra à celui comportant le rang de vœu le plus élevé.

Toute affectation sur un poste POP entraîne pour l'enseignant retenu l'obligation de rester trois ans sur le poste avant de pouvoir candidater aux mouvements inter académique, intra académique et spécifique.